



AVEC LA CFDT

POUR UNE DÉFENSE MEILLEURE

Elections du mardi 13 décembre 2011 CAPL des Techniciens Paramédicaux Civils

Les candidates et candidats CFDT élus s'engagent à défendre vos intérêts en matière d'avancement et de déroulement de carrière...

La **CFDT**, forte des compétences de ses élus sortants et de la motivation des nouveaux candidats, saura poursuivre avec détermination son rôle dans la défense de l'intérêt collectif et individuel des fonctionnaires.

La **CFDT** s'appuie sur des réseaux structurés, depuis les militants et les sections présentes dans les établissements, jusqu'à la fédération, en passant par les élus(es) en CAP Locales et CAP Centrales.

Cette organisation permet à tout agent de trouver de l'aide auprès d'un militant CFDT, qui saura faire avancer le dossier de la personne qu'il défend.

Voter CFDT c'est faire le choix de l'efficacité et de la solidarité. C'est trouver une réelle écoute et obtenir une meilleure défense de vos intérêts.



Votez et faites voter CFDT - Mardi 13 décembre 2011





AVEC LA CFDT

POUR UNE DEFENSE MEILLEURE

Elections du mardi 13 décembre 2011

CAPL des Techniciens Paramédicaux Civils

Les conseils de la CFDT aux fonctionnaires

Chaque fonctionnaire doit toujours porter le plus grand soin à sa notation ou à son entretien professionnel et à sa situation administrative.

Quelques règles à suivre pour éviter les déconvenues :

- consulter son dossier administratif en tant que de besoin (notamment pour vérifier que l'ensemble des services sont bien pris en compte) ;
- être attentif à la tenue de son entretien professionnel annuel ou de ses entretiens de notation et de formation ;
- exiger d'avoir sa fiche de poste cohérente et détaillée ;
- relire le détail de son compte-rendu d'entretien (ou de sa fiche de notation) et de son mémoire de proposition à l'avancement avec soin pour bien en décrypter les termes et pour déceler les éventuelles anomalies (un délai de droit de 48h est octroyé en ce sens) ;
- exiger d'avoir communication, à chaque entretien, de son classement au regard de l'avancement (pour tous les niveaux de fusionnement, pas seulement celui de l'établissement) ;

La CFDT, forte de son réseau national, de ses élues et élus en CAPL et de ses militantes et militants d'établissement

- évoquer sans délai les anomalies notées de manière à les faire rectifier ;
- faire part à son représentant CFDT des difficultés éventuelles ;
- se faire conseiller pour un éventuel recours gracieux ou administratif (vers la CAP) ;
- informer son représentant CFDT de sa situation de « proposé » à l'avancement ou d'un blocage constaté.

D'une manière générale, la tenue d'un dossier individuel comportant les copies des feuilles de notation, des entretiens professionnels, des mémoires de proposition à l'avancement et de tout autre document est primordiale !

Des candidates et candidats de tous les secteurs géographiques et professionnels, en relation avec tout un réseau !

Des revendications CFDT pour les T P C

- ✓ **Augmentation des taux d'avancement de grades**
- ✓ **Revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique**
- ✓ **Reconnaissance des niveaux de responsabilités professionnelles**
- ✓ **Préservation du déroulement de carrière des fonctionnaires qui vivent une mobilité**
- ✓ **Accompagnement des personnels restructurés**

Les candidates et candidats CFDT élus s'engagent à défendre vos intérêts en matière d'avancement et de déroulement de carrière



NOTRE ENGAGEMENT :

- **Équité de traitement**
- **Répartition juste des avancements**
- **Des élues et élus motivés et formés**



AVEC LA CFDT POUR UNE DÉFENSE MEILLEURE

Les commissions administratives paritaires locales (CAPL) se prononcent sur tous les aspects de votre déroulement de carrière.

Depuis les dernières élections, leurs attributions ont évolué. En effet, toutes les CAP locales sont désormais compétentes en matière d'avancement de grade.

Principales compétences des prochaines CAP locales :

- **avancement de grade,**
- **révision de la notation (ou entretien professionnel),**
- **refus et litiges relatifs aux temps partiels,**
- **demande de disponibilité qui n'est pas de droit,**
- **titularisation ou prolongation de stage,**
- **sanctions disciplinaires du 2ème groupe,**
- **refus d'autorisation d'absence pour suivre une préparation**
- **à un concours administratif, une action de formation**
- **Continue ou syndicale,**
- **refus de congé en matière de compte épargne-temps...**



**AVEC LA CFDT
POUR UNE DEFENSE MEILLEURE**

Elections du mardi 13 décembre 2011 CAPL des Techniciens Paramédicaux Civils

LISTE DES CANDIDATS

Technicien paramédical civil de classe supérieure

Laurence KOCH née DELION	TPCS	<i>HIA Val de Grâce</i>
Silvère DESRE	TPCS	<i>HIA Percy</i>
Martine BOMBAIL née GRANDIDIER	TPCS	<i>HIA Bordeaux</i>
Viet N'GUYEN	TPCS	<i>INI Paris</i>

Technicien paramédical civil de classe normale

Brigitte DEFERT	TPCN	<i>IRBA</i>
Jacques FEKETE	TPCN	<i>INI Paris</i>
Magali BENOIST	TPCN	<i>HIA Metz</i>
Laëtitia LUPONIS née LE RAY	TPCN	<i>HIA Val de Grâce</i>



Mardi 13 décembre 2011 - Votez et faites voter CFDT